Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 101 (1965)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MONTREUX 19 FÉVRIER 1965 CIe ANNÉE N° 7

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Réd. resp. : Educateur, J.-P. ROCHAT, Direction des écoles primaires, Montreux, Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, 1200 Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, Avenue des Planches 22, téléphone 62 47 62, Ch. p. 18-379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 20.- ; ÉTRANGER FR. 24.- - SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

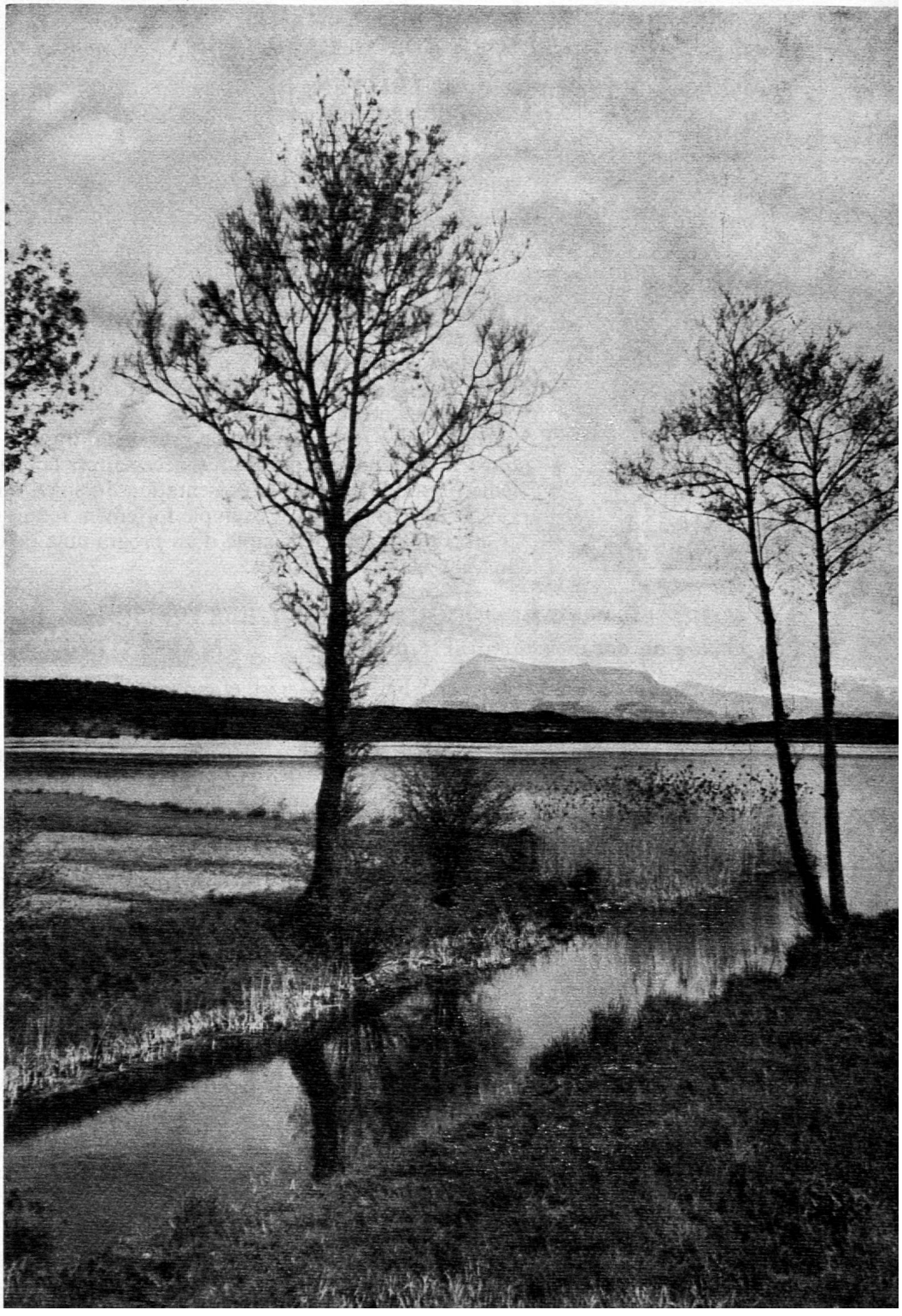

Cliché « Ligue suisse pour la protection de la nature ».

Saison morte au lac de Baldegg

Les Editions DELTA S.A., La Tour-de-Peilz, présentent

un ouvrage qui a fait ses preuves en Suisse et à l'étranger

14 000 exemplaires en langue allemande tirés depuis 1959
deux éditions néerlandaises et une édition anglaise en 1964

pour vous, enfin, en 1965, l'édition en langue française

Mains d'enfants mains créatrices

Guide pratique de l'expression plastique enfantine à l'usage des premières années d'école

DESSIN - PEINTURE - GRAVURE -
MODELAGE - SCULPTURE - DÉCOUPAGE - MOSAIQUE - ETC.

L'auteur — **Gottfried TRITTEN,** maître de dessin à l'Ecole normale de Thoune et à la section pédagogique des Arts et Métiers de Berne.

Le traducteur — **C.-E. Hausammann,** maître de dessin, rédacteur responsable de « LE DESSIN », supplément de l'« EDUCATEUR ».

L'ouvrage — Un volume de 176 pages (17 × 24 cm), comprenant plus de 100 illustrations en noir et en couleurs, impression offset, couverture en quadrichromie vernie - exemplaires reliés lin sur demande.

La matière —
* Principes de pédagogie du dessin pour les enfants jusqu'à 12 ans : Expérience vécue et imagination - Expression plastique.
* Méthodologie : Préparation d'une leçon - Présentation du sujet - Apprentissage de la technique - Exécution - Critique.
* Matériaux et outillage.
* Techniques : Reproduction de près de 90 travaux d'élèves, accompagnés d'une notice indiquant les fournitures nécessaires, la manière de les utiliser, le problème plastique abordé, la présentation du sujet, un choix d'autres sujets appropriés et de variantes. (Cf. exemple fortement réduit sur la page ci-contre.)
* Centres d'intérêt : Exemple d'un programme de dessin et de travaux manuels dans une classe à 4 années.

MALGRÉ LE PRIX REMARQUABLEMENT BAS DE FR. 15.— EN LIBRAIRIE,
la Guilde de documentation SPR peut offrir **« MAINS D'ENFANTS, MAINS CRÉATRICES »**

en souscription à Fr. 12.50 (relié : Fr. 15.50), port et emballage en sus.

Adresser les commandes à la GUILDE DE DOCUMENTATION SPR, p.a. M. Morier-Genoud, 1843 VEYTAUX-MONTREUX **jusqu'au 1er mars 1965.** — Passé cette date, le prix à la Guilde sera de Fr. 13.50 (16.20).

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

à faire parvenir avant le 1er mars 1965 à la Guilde de documentation SPR, p.a. M. L. Morier-Genoud, 1843 Veytaux-Montreux.

L.... soussigné ....., M _____

Adresse : _____ No postal, Localité : _____

souscrit à . . . . . exemplaires brochés au prix de Fr. 12.50 et . . . . . exemplaires reliés au prix de Fr. 15.50 « MAINS D'ENFANTS, MAINS CRÉATRICES »

Lieu : _____ date : _____ signature : _____

Pinceau

Le dessin spontané au pinceau, qu'il consiste en impulsions rythmiques et linéaires ou en silhouettes, suppose de la part de l'enfant un travail rapide. Cela le détend, le décontracte, tout en étant une bonne transition vers la peinture. A l'âge préscolaire déjà l'enfant dessine au pinceau ses gribouillis plus ou moins symboliques.

Il faut ici aussi toujours travailler sans esquisse préalable. Commencer par des exercices monochromes, à l'encre, à l'encre de Chine, ou à la gouache très diluée. Exercer la peinture d'épargne (étude des effets positif et négatif).

Apprendre à connaître les différences d'effets obtenues en travaillant sur des papiers mous ou durs, satinés ou absorbants. La maculature (papier journal) convient fort bien, comme aussi les papiers de couleur.

On dessine au pinceau durant les quatre ans : dessins au trait, rythmés, de grand format, avec les jeunes enfants ; recherche de structures diverses (mouchetures, semis, ondes, hachures, stries, etc.) avec les aînés.

Utiliser également pinceaux pour aquarelle et brosses plates ; veiller à ne les laisser jamais séjourner dans l'eau sur la pointe.

Premier exemple : Dessin

Fournitures : Pinceau et brosse plate - encre - chiffon - papier journal 30 X 42 cm.

Déroulement du travail.

Sujet — PROMENADE EN FAMILLE.
Description et mise en page. Sur un rang ou en file. Espacement. Caractères physiques et habillement.

Technique — Montrer tenue et usage du pinceau : ne pas le pousser à rebrousse-poil, mais le tirer sans que bras ou main soient appuyés.
Lignes : fines ou épaisses, continues ou interrompues, droites ou courbes.
Surfaces : petites et grandes, plus ou moins définies.
Structures : pointillés, mouchetures, hachures, seuls ou combinés.
Tenir la feuille en largeur. Peindre directement, sans esquisse au crayon. La plus grande figure occupe toute la hauteur de la feuille. Bien marquer les différences de taille et de matières (chairs, chevelures, tissus, tricots, etc).

Le travail reproduit provient d'une classe de première année.

Autres sujets : Singe - lézard - girafe - zèbre.
Skieurs - patineurs - boulanger au fournil - marchand de ballons - Esquimaux - cortège de carnaval - mariage - caravane dans le désert - funambules - foire au bétail.
Tournesols - pissenlits - touffe d'herbe.
Au pays de Cocagne - le Joueur de flûte de Hameln - David et Goliath.
Tous les sujets à caractère pictural peuvent être dessinés au pinceau, particulièrement lorsque les contrastes de valeurs sont bien marqués.

Tiré de « Mains d'enfants, mains créatrices » ; cf. ci-contre.

comité central

Commission du bulletin bibliographique
Exercice 1964 — Rapport

Que de changements en cette fin d'exercice 1964 : Trois membres de notre commission, sur cinq, sont démissionnaires : MM. H. Devain, M. Nicoulin et Mlle J. Schnell.

C'est dans la séance du 16 janvier 1944 que nous fut présenté Henri Devain. Il remplaçait notre vénéré Fernand Jabas. A la suite du désistement de Robert Béguin, le 11 janvier 1948, il prit la présidence. Ce sont 21 années que notre collègue a consacrées à notre commission. Enthousiaste, enjoué, lyrique, véritable méridional du Jura, il apportait à nos séances un air tonique. Nous le remercions de tout cœur de ce qu'il nous a donné et nous formons des vœux pour sa santé et pour la suite de sa carrière poétique.

Depuis quelques années, nos collègues délégués par la section de Neuchâtel n'ont fait parmi nous que de courts passages. Maurice Nicoulin fut des nôtres durant à peine trois années, mais ce fut un temps d'amitié pendant lequel nous pûmes apprécier la conscience que notre collègue apporte à tout ce qu'il entreprend. C'est cela, avec l'intelligence et la somme de son travail, qui nous vaut probablement de le voir partir. Nous lui souhaitons plein succès dans la tâche pédagogique qui lui est confiée ; c'est un honneur qu'il mérite bien.

Mlle J. Schnell succéda en janvier 1951 à cette femme remarquable que fut Mlle Pelet. Pendant 14 années, Mlle Schnell a magnifiquement rédigé ses billets. Son franc parler nous a réjouis. Sa façon de traiter chaque sujet en un raccourci intelligent peut servir de modèle ; comme sa modestie et son amabilité qui furent exemplaires. Un grand merci, mademoiselle et chére collègue. Et au revoir.

M. Nicoulin sera remplacé par M. Maurice Evard, de Fontainemelon ; M. Devain par M. Pierre Farron, de Tramelan ; et Mlle Schnell par Mme J. Gauthey, de Lausanne.

A ces trois nouveaux membres de notre commission, nous souhaitons bienvenue et plaisir dans le travail.

Et puis nous aurons à désigner un nouveau président ou une présidente...

Ce préambule est long, mais nécessaire. Nous ne pouvons laisser partir sans autre des collègues qui ont œuvré, obscurément sans doute mais efficacement, pour le bien de notre jeunesse et qui sont tout de suite devenus nos amis.

D'autres faits, maintenant. Ainsi que le secrétaire l'avait proposé il y a un an, une petite enquête a été ouverte dans l'« Educateur » No 38 du 30 octobre 1964 afin de recueillir les impressions des enseignants quant à l'utilité du bulletin bibliographique et aux modifications éventuelles qu'il siérait de lui apporter. Eh bien, sur les milliers d'abonnés à notre journal, tenez-vous bien : 4 (quatre) ont répondu ! Honneur et gratitude à ces quatre vaillants qui ont pris de la peine ; parmi eux, deux Lausannois, un Vaudois des Alpes et un Jurassien bernois. Nous sommes donc bien obligés de conclure : « Qui ne dit rien consent ! »

Nous avons publié 4 feuilles en 1964 ; trois de 8 pages et une de 16 pour Noël. Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, la seconde feuille, prête dès fin mai, est demeurée sur le marbre et n'a pu paraître que le 4 septembre, d'où un écart d'un mois seulement entre la 2e feuille et la 3e.

Au long de ces 40 pages, nous avons examiné 22 ouvrages pour petits de moins de 10 ans, 101 pour enfants de 10 à 16 ans et 26 concernant les bibliothèques populaires d'adultes. Total : 149 pour 1964. Et total de 6628 à partir de la fondation de notre commission de lecture.

Dans le deuxième groupe (101), les domaines entre lesquels se répartissent les livres peuvent être ainsi distribués : aventures 65, famille et animaux 14, contes 5, sciences et nature 2, sports 3, biographies 2, arts 1, almanach 1 ; plus 8 petits romans pour adolescents.

Dans le dernier groupe — bibliothèques populaires — 5 romans, 2 biographie-monographie 2 hygiène, 4 religion, éducation, philosophie, 1 sports, 7 études littéraires et linguistiques, 3 théâtre, ciné, arts et 2 poésie.

Quant à la situation financière, voici :

	Recettes Fr.
Subventions 1964 :	
Département fédéral de l'Intérieur	500.—
Départ. de l'Instruction publ. Vaud	200.—
Direction de l'Instr. publique Berne	150.—
Départ. de l'Instr. publique de Neuchâtel	100.—
Départ. de l'Instr. publique Genève	100.—
Société pédagogique Suisse romande	250.—
Société pédagogique vaudoise	200.—
Société pédagogique neuchâteloise	100.—
Société pédagogique jurassienne	100.—
Union amic. Ecoles enfantines Genève	40.—
Union des Institutrices Genevoises	50.—
Union des Instituteurs Genevois	50.—
Bonification Imprimerie Corbaz, Montreux, 7 1/2 % de Fr. 1256.45	94.20
Intérêt sur compte courant BCV	3.32
Total des recettes	Fr. 1 937.52

	Dépenses
Déficit du précédent exercice	144.—
Frais séance annuelle, repas, indemnités	125.30
Impr. Corbaz, Montreux, impression 1000 fiches analyse	54.—
Impression bulletin bibliogr. 1re feuille 8 p.	212.70
2e feuille, 8 p.	212.70
3e feuille, 8 p.	220.70
4e feuille, 16 p.	601.85
Brochage des 4 feuilles 1964	90.—
Honoraires du secrétaire-caissier	250.—
Frais et débours du secrétaire-caissier	43.25
Port et frais compte courant BCV	1.92
Total des dépenses	Fr. 1964.92

Solde déficitaire de l'exercice :

1964.92 - 1937.52 = Fr. 27.40

Par rapport au début de ce compte, l'amélioration est donc de Fr. 116.60. Pour cela, nous avons dû diminuer de 8 le nombre de nos pages.

Enfin, disons qu'il y a un an, la SPR nous avait consenti une avance de Fr. 383.20 sur laquelle nous avons remboursé Fr. 150.— ; d'où une dette à éteindre de Fr. 233.20. On le voit, nous ne nageons pas dans l'or et, par cela même, notre prospection est limitée.

A. Chevallez.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, Lausanne. Téléphone (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le vendredi soir (huit jours avant parution) au bulletinier : Pierre Besson, Duillier sur Nyon.

Compléments de salaires communaux

M. le président de la Commission scolaire de Denges me prie d'ajouter sa commune à la liste de celles versant un complément de salaire à leur personnel enseignant : je le fais avec le plus grand plaisir, en le remerciant de sa communication.

Merci également à Mlle Modoux pour sa communication concernant Moudon.

Tous intéressés, notez donc ce qui suit :

DENGES

Base : 600 francs, plus prime de fidélité de 120 francs tous les 2 ans, jusqu'au maximum de 840 francs. Total : **1440 francs.** (Cette allocation est versée, pour le moment, à l'instituteur marié occupant un logement privé. La question sera revue en temps et lieu pour l'institutrice logée au collège).

MOUDON

1. **Allocation de résidence** (à ne servir qu'en cas de domicile légal dans la localité dès l'entrée en fonctions):

Instituteur marié : 600 francs par année.

Institutrice, ou instituteur célibataire : 400 francs.

Institutrice mariée, sauf cas spéciaux : néant.

2. **Allocation de fidélité,** identique pour les instituteurs et institutrices, célibataires ou mariés :

Après 2 ans d'enseignement à Moudon : 300 francs par an ; après 5 ans, 600 francs ; après 10 ans, 900 francs.

Maximum possible : **1500 francs.**

Ces compléments sont entrés en vigueur dès le début de l'année scolaire 1964-65.

P. B.

Postes au concours

Les postes suivants sont au concours. Obligations et avantages légaux.

Adresser les inscriptions au **Département de l'instruction publique et des cultes, Service de l'enseignement primaire, jusqu'au 3 mars 1965.**

Agiez s/Orbe Institutrice primaire.

Bottens Instituteur primaire pour la classe catholique. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Chardonne Instituteur primaire à Paully, Obligation d'habiter l'appartement du collège. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Coppet Instituteur primaire.

Crissier Instituteur primaire. Institutrice primaire. Ne se présenter que sur convocation.

Forel/Lavaux Instituteur primaire. Institutrice primaire.

Forel s/Lucens Institutrice primaire.

Granges-Marnand Maîtresse de travaux à l'aiguille (26 à 28 h. hebdomadaires). Obligation d'habiter la commune.

Morges Maîtresse semi-enfantine.

Ormont-Dessus Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965. Obligation d'habiter l'appartement mis à disposition par la commune.

Palézieux Maître de gymnastique à l'Institut romand d'éducation de Serix près Oron.

Penthalaz Instituteur primaire. 2 institutrices primaires. Ne se présenter que sur convocation.

Rueyres Maîtresse de travaux à l'aiguille (4 h.).

Sugnens Instituteur primaire. Obligation d'habiter l'appartement du collège.

Villars-Mendraz Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 20 avril 1965.

Villette Maîtresse semi-enfantine.

Yverdon 2 maîtres de classe supérieure. Entrée en fonctions immédiate.

Ecole à la montagne

Les lignes suivantes n'étaient pas destinées à être publiées. Elles reflètent toutefois un tel enthousiasme et un esprit si parfaitement constructif *qu'il serait dommage de ne pas vous en donner connaissance.*

Notre collègue est à disposition de quiconque aurait besoin de renseignements.

Il ajoutait à sa lettre ses remerciements au DIP pour son appui financier, et sa reconnaissance au responsable des « corps sains » de nos petits Vaudois.

Il espère enfin que sa santé moins bonne lui permettra de récidiver.

Je le lui souhaite cordialement.

P. B.

... Laissez-moi vous parler d'une expérience que j'ai tentée ici, à Granges, depuis quelques années. En 1960, la classe a organisé pour la première fois un camp de ski à la montagne. Chaque année, à une exception près, nous avons récidivé, de telle sorte que, samedi dernier, nous rentrions de notre 5e camp scolaire d'hiver de Vers-l'Eglise. J'en reviens une fois de plus enchanté, malgré le poids de fatigues d'une semaine entière passée avec des élèves parfois exubérants, mais toujours rayonnants. Quelle occasion, pour un maître, de découvrir des côtés insoupçonnés chez tel ou tel élève. Un visage ou un caractère qu'on croyait connaître apparaît subitement autre, en dehors des servitudes des heures d'étude, de la poussière des livres ! Je pense qu'il s'agit là d'un autre côté de l'éducation de l'enfant, côté qui bien souvent échappe à l'éducateur.

Cette vie communautaire, quelle somme de découvertes pour ces filles et ces garçons : apprendre à se mieux connaître, pour se mieux comprendre et surtout mieux s'aimer. Vivre entre de vrais camarades qui apprennent à s'organiser et à s'entraider. (Nous préparions tous nos repas nous-mêmes.) Et quelle école de caractère : cohabiter sous un même toit pendant une longue semaine (trop courte selon les élèves) : cela suppose que beaucoup doivent « en rabattre » et se laisser « arrondir les angles » !

Et puis, dans cette demi-liberté, il faut encore plus de discipline personnelle, de volonté et d'obéissance librement consentie. Et encore, car le but c'était le ski, de trouver de vrais champs de neige fraîche et poudreuse, dans un cadre naturel grandiose et impressionnant ; pour tous ces jeunes, c'était comme un

aboutissement, un rêve qui subitement était réalité.

Quel rayonnement et quelle joie dans ces regards, quelle vie, et quelle santé !

Pour ma part, j'ai dû lutter lorsque j'ai décidé d'organiser, il y a quelque 5 ans, mon premier camp de ski. Bien sûr aussi, il y avait beaucoup d'inconnues. Il a fallu vaincre la résistance et le scepticisme des autorités car, pour Granges, c'était innover ; et surtout apaiser les craintes des parents. Et puis, il y avait le financement, le problème du matériel. Il a fallu bien souvent se muer en artisan-réparateur de skis abîmés ou cassés !

Maintenant, après ce cinquième camp, j'ai la certitude qu'il s'agit là d'une expérience vraiment enrichissante pour un maître, et à renouveler. Je suis enthousiasmé surtout par l'esprit qui a animé tous ces jeunes. L'ambiance au chalet était extraordinaire. Et puis — c'est une chance — je n'ai jamais eu d'accidents graves à déplorer, et j'en suis reconnaissant.

Il faut le feu sacré pour triompher de tous les obstacles. Il faut cette ténacité et cette persévérance dans la défense d'une cause que l'on estime juste, et surtout cette FOI nécessaire à chaque éducateur.

Je pense aussi que ce que l'on fait pour les autres doit être quelque chose de durable, bien au-delà du présent et des contingences matérielles de la vie. J'ai pu réaliser que le bonheur véritable est celui que l'on goûte lorsque l'on s'est oublié quelque peu soi-même au bénéfice des autres...

Ernest Bigler
Granges près Marnand.

Nécrologie

† Aline GROUX

Le samedi 6 février écoulé, les derniers honneurs ont été rendus, à Bercher, à Mlle Aline Groux institutrice retraitée.

Mlle Groux, fraîche émoulue de l'Ecole normale, est arrivée à Bercher en 1903, où elle passa toute sa carrière, 30 années, puis toute sa retraite, plus de 31 ans. C'est dont dire combien elle avait su s'attacher à son village d'élection qui lui rendait bien, d'ailleurs, son affection.

Fidèle membre de la SPV, à une époque où le problème des traitements se posait déjà, elle ne craignait pas les trois heures de marche qui séparaient Bercher de Moudon, son chef-lieu de district d'alors.

Devant son cercueil, un membre de la Municipalité, ancien élève, sut trouver les paroles qu'il fallait pour honorer et remercier la disparue. Notre collègue Portmann apporta le dernier adieu de la SPV.

Que ses neveux et nièces, parmi lesquels notre collègue Louis Carrard, trouvent ici l'expression de notre vive sympathie.

F. P.

Association des maîtres des classes supérieures

Constitution du comité pour 1965
Président : D. Vuille, Vevey
Vice-président : Cl. Charles, Pully
Secrétaires : M. Matthey, Genolier et J. Porchet, Mézières
Caissier : R. Rosset, Yvonand.

Pour répondre aux vœux exprimés lors de l'assemblée générale, le comité désire consulter les collègues qui ont des vues particulières sur la comptabilité (méthode) et sur la géométrie (introduction du manuel, répartition des chapitres dans le programme). Ceux qui s'annonceront à J. Porchet, Mézières, ou au président, et qui ne seront pas forcément les spécialistes en la matière, recevront un questionnaire.

Les maîtres qui désirent obtenir pour leur classe des brochures OSL allemandes voudront bien frapper aux mêmes portes.

Guilde de travail

(Pédagogie Freinet)

Assemblée générale

La Guilde de travail tiendra son assemblée générale le samedi 6 mars, à la salle des Vignerons (Gare CFF, entrée côté ancienne poste).

14 h. 30 **Partie administrative.**

Rapport général d'activité — Rapports des commissions — Rapport financier — Divers — Propositions individuelles.

15 h. 45 **Film : Avec le sourire.**

Réalisation de notre collègue Edgar Sauvain, de Bienne, et de ses élèves. Dans l'esprit de son auteur, ce film voudrait prouver que, grâce à une optique nouvelle, il est encore possible de trouver beaucoup de joie à un enseignement vivant... qui doit avant tout viser à l'harmonisation des êtres qui nous sont confiés.

Il est en quelque sorte l'illustration du décalogue pédagogique paru dans un bulletin de l'automne 64, et dont nous rappelons l'essentiel :

Chercher par tous les moyens à créer une bonne atmosphère de classe...

Favoriser l'expression libre, la recherche, l'esprit d'initiative...

Tirer son enseignement de ce que la vie nous apporte.

Travailler à la mesure de chacun...

Adopter la pédagogie de l'encouragement...

Ne pas mettre de notes mais des appréciations encourageantes...

Chercher les dispositions particulières de chaque élève...

Favoriser et encourager les bonnes actions...

...Demander aux élèves de se constituer en communauté...

Viser au self-government et faire confiance.

Le film sera introduit par Ed. Sauvain et suivi d'un échange de vues.

Tous les collègues intéressés sont cordialement invités.

Concours sur les beaux arbres du canton de Vaud

On se souvient sans doute de ce concours organisé par la Ligue vaudoise pour la protection de la nature. En voici enfin les résultats. **65 travaux ont été présentés.** C'est relativement peu ; pas assez en tout cas pour que l'on puisse songer à en tirer la publication projetée. Mais cette insuffisance numérique est compensée, dans une large mesure, par la valeur des travaux. Beaucoup sont de petits chefs-d'œuvre d'ingéniosité, de goût, d'observation, voire de rigueur scientifique. Quelques-uns parviennent même à exprimer l'enthousiasme ou la ferveur qui a poussé leurs jeunes auteurs à partager, pendant quelques semaines, l'existence de leur arbre. Leur lecture nous a procuré de grandes satisfactions.

Ils ont été appréciés par un jury composé de Mme Heimberg-Bettems, professeur de dessin au collège de Villamont, de MM. Stucky, ancien professeur de sciences à l'Ecole normale et Altherr, ci-devant directeur des

écoles d'Aigle, et du président de la Ligue. La tâche de ce jury n'était pas facile, tant était grande la diversité des mémoires, dessins, peintures, collections, films, bandes sonores, etc, qui étaient soumis à son examen. Il s'est tiré d'affaire en décidant de récompenser les travaux selon leurs mérites plutôt que de les juger sur leurs insuffisances. Ainsi tous reçoivent un prix. Nous sommes redevables de cette largesse à la générosité de quelques donateurs, notamment l'Association forestière vaudoise, M. Nicola à Buchillon, les communes forestières, la Ligues suisse pour la protection de la nature, la SPV, l'Innovation, etc, auxquels nous réitérons nos remerciements.

Le résultat réel de ce concours ne doit pas se solder uniquement par les travaux des 65 lauréats ; nous espérons que beaucoup de membres du Corps enseignant utiliseront dans leurs leçons de sciences la documentation que nous leur avons fournie. Nous pensons particulièrement aux centaines d'entre eux qui ont reçu le volume offert par le Service cantonal des forêts.

Ce concours sera suivi d'autres ces années prochaines. A ce propos, il nous serait utile de recevoir des remarques, des suggestions et surtout des critiques, aussi bien de la part des participants que de ceux qui n'ont pas pu ou pas voulu répondre à notre invitation.

A la demande de beaucoup de personnes, les travaux de concours seront exposés dans le vestibule supérieur de l'Ecole normale, par les soins de M. Bataillard, maître d'application, que nous remercions très vivement de sa collaboration. L'exposition sera ouverte du 20 au 27 février, tous les jours sauf le dimanche.

Le retour des documents à leurs propriétaires pose un problème. Les instituteurs qui en ont la possibilité, nous rendraient service en se chargeant de les reprendre eux-mêmes à l'Ecole normale, le samedi 27, en fin d'après-midi. Les autres seront expédiés par la poste ou portés à domicile ; mais pour les plus encombrants, cela risque d'être long. *D. Aubert.*

Le palmarès du concours paraîtra dans un prochain numéro.

AVMG — Cours de ski à Zermatt (5-10 avril)

Ce cours remplace le cours prévu à val d'Isère (trop cher). Prix : environ 230 francs (supplément de 20 fr. pour les non-membres AVMG. Ce prix comprend : logement et pension à l'hôtel National Bellevue, taxes diverses, abonnement général sur le chemin de fer Zermatt - Gornergrat, voyage collectif Lausanne - Zermatt. A choix : leçons de ski par instructeurs, descente sous conduite, excursions, ski libre.

Renseignements et inscriptions, jusqu'au 6 mars, auprès de Paul Rochat, Valentin 34, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 46 30.

Les participants recevront une circulaire détaillée.

Course à ski, haute montagne (13 et 14 mars)

Région des Aiguilles du Tour, glacier des Grands. Course pour bons skieurs. Inscriptions et renseignements, deux semaines au plus tôt, auprès de R. Martin, Ecole américaine, Leysin, tél. (025) 6 23 14, bureau, ou le soir, tél. 6 27 36. Une circulaire renseignera les participants.

Mémento

20-22.2.65 : cours de ski à Morgins.

Du 20 au 27.2.65, Ecole normale : Expo. « Les plus beaux arbres ».

3.3.65, après-midi : la Société vaudoise des maîtresses ménagères visitera la fabrique Guigoz.

3-10-17.3.65 : cours de dessin.

6.3.65, 14 h. 30, Salle des Vignerons : assemblée générale de la Guilde de travail (Freinet).

genève

Union des instituteurs genevois

Section des Messieurs

Vous êtes convoqués à une assemblée ordinaire de section qui aura lieu le

mercredi 24 février, à 17 heures précises,

au Café de la Poste, rue du Stand 57.

Ordre du jour :

Communications du comité ;
Mutations (admissions-démissions) ;
Réorganisation de l'UIG ;
Propositions individuelles.

Union des institutrices genevoises

Nous vous prions d'assister à notre prochaine séance plénière qui aura lieu le

mercredi 24 février, à 17 heures,

à la Brasserie Eaux-Vivienne, 3, rue des Eaux-Vives.

L'ordre du jour sera .

1. *Réorganisation de l'UIG ;*
2. Propositions individuelles.

Nous espérons que vous aurez à cœur de venir très nombreuses pour témoigner par votre présence et vos remarques de l'intérêt que vous prenez à l'avenir de l'UIG.

Union amicale des écoles enfantines

Nous vous prions d'assister à notre prochaine séance plénière qui aura lieu le

mercredi 24 février, à 17 heures,

à la Brasserie l'« International » (place du Cirque).

L'ordre du jour sera :

1. *Réorganisation de l'UIG ;*
2. Propositions individuelles.

Nous espérons que vous aurez à cœur de venir très nombreuses pour témoigner par votre présence et vos remarques de l'intérêt que vous prenez à l'avenir de l'UIG.

Pour être bien conseillés et bien servis, achetez vos
VERNIS COULEURS PINCEAUX
chez le spécialiste
FILLIETTAZ
Genève, 16, rue Cornavin Tél. 32 48 11

L'œuvre de Célestin Freinet
Conférences générales de pédagogie

M. P. Delbasty, instituteur à Buzet-sur-Baïse (Tarn et Garonne) a parlé, le mercredi 10 février, du *renouvellement de l'école : l'œuvre de Célestin Freinet.*

Avec un accent savoureux du Midi, avec une volubilité étonnante, M. Delbasty a tiré un feu d'artifice magnifique qui a incendié la pauvre vieille école traditionnelle et, avec elle, les programmes, les méthodes, les manuels, la formation des instituteurs et bien d'autres choses encore. Peut-être est-on plus ébloui qu'éclairé.

Laisser l'enfant faire lui-même ses propres découvertes, lui apprendre à voir, à s'exprimer (et l'imprimerie est alors pour lui un adjuvant et un stimulant), lui permettre d'aller de la surface à la profondeur, sans faire intervenir la logique et le raisonnement des adultes, voilà les bases que Freinet a jetées par son enseignement.

Certes, on ne peut éviter certains échecs, mais, attention ! On ne doit pas s'habituer à l'échec, ce qui conduirait à une mentalité avide de négation, d'amertume et de destruction ; il convient d'encourager l'enfant, lui faire vaincre l'obstacle devant lequel il s'est arrêté ; patience et longueur de temps doivent y parvenir.

Le conférencier a recommandé à ses auditeurs d'étudier l'œuvre de Freinet, de visiter son école et de coopérer avec tous les gens de bonne volonté pour établir, sur la base non des principes, mais sur celle des faits, une pédagogie universelle, toute faite de compréhension internationale.

G. W.

RAPPEL : Le mercredi 24 février, à 17 heures précises, à la Maison des Congrès, place Chateaubriand, salle D, M. Maurice Aboudaram, licencié de l'Ise, professeur à l'Institut central ORT d'Anières, Genève : « L'enseignement des langues vivantes : le laboratoire de langues. »

Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire

Nous avons le plaisir de vous proposer les trois cours suivants :

a) **Vannerie élémentaire**
Objet sur fond bois et objet avec fond vannerie.
Maître de cours : M. Pierre Demole.
Local : Grütli, salle 16, 2e étage.
Dates : Jeudis 25 février, 4, 11 et 18 mars 1965.
Heures : 8 h. 30 - 11 h. 30.
Finance d'inscription : Membres SGTM Fr. 4.—. Non membres Fr. 7.—.
Fourniture matériel : environ Fr. 4.—.

b) **Travail de la carte**
Confection de divers objets en mi-carton.
Maîtresse de cours : Mlle Elisabeth Viret.
Local : Atelier de l'Ecole des Eaux-Vives, rez-de-chaussée, aile droite.
Dates : Mercredis 24 février, 3, 10 et 17 mars 1965.
Heures : 16 h. 45 - 18 h. 45.
Finance d'inscription : Membres SGTM Fr. 4.—. Non membres Fr. 7.—.
Fourniture matériel : Fr. 2.50 à Fr. 2.—.

c) **Reliure** (Système Bradel)
Demi-reliure toile — Reliure pleine toile.
Apporter trois livres, composés de cahiers en bon état format roman. Tablier ou blouse de travail.
Maître de cours : M. Roland Delacombaz, relieur et doreur professionnel.
Local : Collège de l'Aubépine, salle de cartonnage.
Dates : lundis 22 février ; 1-8-15-22-29 mars ; 26 avril ; 3-10-17-24-31 mai 1965.
Heures : 20 h. - 22 h.
Finance d'inscription : Membres SGTM Fr. 10.—. Non membres Fr. 13.—.
Fourniture matériel : environ Fr. 10.—.
Inscriptions pour les trois cours :
auprès du président : Roger Piguet
Vandœuvres, tél. 50 12 77,
jusqu'au 18 février 1965, à 12 h. 30.

neuchâtel

Rapport de gestion du Comité central pour 1964

Si la vie d'une société se juge au nombre des séances, démarches et interventions, nous pouvons dire que la Société pédagogique neuchâteloise est bien vivante. Il n'a pas fallu moins de 12 séances au Comité central pour venir à bout de tous les problèmes qu'il avait à résoudre. Si nous y ajoutons les séances du Cartel VPOD, nous arrivons à un nombre respectable de soirées consacrées, dans le meilleur esprit, à la défense de l'école et de nos membres. Si notre point de vue n'a pas toujours rencontré l'adhésion de nos interlocuteurs, il n'a pas manqué d'influencer ses décisions. Nous avons toujours gardé un contact très étroit avec nos membres par l'intermédiaire des comités de sections.

Les *effectifs* sont en augmentation constante. Nous sommes actuellement 418. La dissolution de l'UPN a mis fin à une situation fâcheuse. La plupart de ses membres ont actuellement rejoint nos rangs où ils sont les bienvenus. Nous leur savons gré de leur versement à la caisse d'entraide. Il n'y a, ainsi, plus qu'une seule association d'enseignants primaires. Nos interventions y gagneront certainement en efficacité.

Les *problèmes financiers* sont tellement imbriqués dans les problèmes pédagogiques, qu'il est difficile de les séparer complètement. Les lecteurs assidus de « Service public » savent que, depuis janvier 1965, les cotisations syndicales seront augmentées. Il est toujours désagréable d'en prendre conscience et nous avons défendu de toutes nos forces une augmentation plus modeste au Congrès de Lucerne. Notre voix n'a malheureusement pas été entendue. Mais, même si nos cotisations annuelles passent à 120 ou 150 francs, elles représentent une somme bien modeste en regard des avantages financiers que nous a valu notre affiliation syndicale, lors des revalorisations de 1951, 1956 et 1962. Le mot d'ordre du Cartel syndical neuchâtelois fut un appui bien précieux. N'oublions pas que le traitement de l'instituteur a passé de 10 488 fr. en 1950 à 17 160 fr. en 1964 (7 142 à 13 180 pour les institutrices) soit une amélioration de 63 % (112 % pour les dames) tandis que l'indice des prix à la consommation passait de 158,9 à 205,2, soit une augmentation de

30 %. Si l'on part des traitements de 1950, au moment où le peuple nous avait refusé une amélioration bien légitime et où nous sommes entrés dans le syndicat, l'amélioration correspond à la montée de l'indice des prix à la consommation plus une somme de 3500 fr. en chiffre effectif (5900 pour les dames). Il s'agit donc d'une augmentation sensible du salaire réel. Elle était indispensable après les années maigres de 1929 à 1950. Elles doivent du reste encore se poursuivre ne serait-ce que pour assurer un recrutement convenable du personnel. Nous estimons, d'autre part, avoir un droit légitime à une part de l'augmentation du revenu national.

Notre commission financière continue son patient travail qui nous fournira, nous le souhaitons vivement, les bases d'une argumentation solide en vue de la prochaine revalorisation qui s'avère de plus en plus urgente.

Nous sommes convaincus que les autorités nous aideront car elles savent combien il est indispensable d'avoir des traitements convenables pour disposer d'employés de qualité.

En dehors des revalorisations, il y a les réadaptations au coût de la vie. Le Cartel syndical suit la question de près et interviendra probablement au moment où l'indice atteindra 212,6 et nous n'en sommes pas loin.

La question des *indemnités de résidence* a été soulevée une fois de plus par la section de La Chaux-de-Fonds qui estimait que ses membres y avaient droit au même montant qu'au chef-lieu. Elle pensait aussi que le geste serait imité et que d'autres localités du canton suivraient. Le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds, comme celui du Locle avait pris une position qui n'a pas varié à ce sujet, à savoir qu'il n'accorderait une indemnité de résidence de 1200 fr. par an (800 pour les célibataires) que si elle était subventionnée par l'Etat comme les autres dépenses de l'enseignement. En fin de compte, il a été convenu, entre le Conseil d'Etat et les communes intéressées, que l'indemnité de résidence serait la même dans les 3 villes, mais qu'elle serait incorporée au traitement lors des prochaines revalorisations. Pour de plus amples renseignements, nous vous renvoyons à la circulaire du 6 juillet que nous avons adressée à tous nos membres. Plusieurs communes se verront dans l'obligation de faire le même geste que les villes ; quant à l'incorporation de l'allocation dans le traitement, c'est un élément dont nous ferons état le moment venu pour le reclassement dans l'échelle des traitements.

A ses débuts, la *Caisse de remplacement* avait le caractère d'un fonds privé. Elle devait gérer avec soin les sommes qui lui étaient confiées et éviter les abus. Devenue un organe officiel, disposant de possibilités de contrôle, elle a gardé de son origine des articles qui ne se justifie plus aujourd'hui. L'essentiel des points que nous avons prié nos membres de défendre au comité de la Caisse ont paru dans l'« Educateur », nous n'y revenons pas. Une commission de 5 membres, constituée immédiatement, a reçu pour mission l'étude des modifications à envisager ; nos collègues Tell Droz et Marcel Robert en font partie. Toutefois, si le statut du Corps enseignant était accepté par le Conseil d'Etat, tel qu'il a été envoyé par le cartel VPOD en janvier 1960, toute la question de la Caisse de remplacement serait résolue automatiquement.

Ce projet de *statut du Corps enseignant* va enfin faire l'objet d'une étude attentive de la part des autorités. Son adoption permettrait de décharger les lois sur les différents enseignements, lois qui devront être revues dès la mise en place de la réforme. Lors d'une entrevue avec M. le chef du Département de l'instruction publique, nous avons exprimé l'avis qu'il nous paraissait encore valable. Nous avons insisté sur l'importance que nous attachions à faire accepter un principe tout à fait nouveau de ce projet : la création d'une commission paritaire pouvant intervenir en cas de divergences d'interprétation de la loi. Cette commission pourrait trancher les différends de tous ordres survenant entre membres du Corps enseignant ou entre ces derniers et les autorités, notamment les directeurs d'école, les inspecteurs et les commissions scolaires. Enfin, elle pourrait jouer un rôle utile en cas de conflit avec les parents d'élèves. Avec la reconnaissance officielle de délégués du Corps enseignant aux séances des commissions scolaires, ce serait faire un pas sérieux vers une collaboration toujours plus fructueuse entre les responsables de l'école.

Le Cartel VPOD a longuement étudié la structure de la *Caisse de pensions*. Il est intervenu à plusieurs reprises pour qu'un actuaire soit chargé de faire le bilan de notre institution d'après le système de la caisse ouverte (système Kaiser). Malheureusement, nous n'avons pas encore obtenu satisfaction. Nous ne sommes pas certains des avantages de ce système, mais nous ne pouvons le rejeter avant de l'avoir étudié. Nous pensons toutefois qu'il représente certains avantages puisque d'autres cantons, Vaud en particulier, l'ont adopté. Une capitalisation énorme nous laisse perplexes et les montants élevés des rappels sont encore dans beaucoup de mémoires. Prévenant nos interventions toujours plus pressantes, le comité de gestion de la caisse a proposé de supprimer la cotisation fixe de Fr. 72.— par an, de faire passer la cotisation de 6 à 7 % du traitement et de mettre à la charge de l'Etat et des autres employeurs, les rappels de cotisations.

La proposition est très intéressante, mais le montant de 1 % d'augmentation nous semble fondé sur des approximations. Or, on ne bâtit pas une caisse de pensions sur de telles données. Si, d'autre part, lors de chaque votation populaire en faveur de nouveaux traitements, il faut encore alourdir les charges de l'Etat et des autres employeurs à cause de rappels assez considérables, nous risquons de voir le nombre des opposants augmenter. Toute la question mérite d'être suivie de près. C'est ce que nous faisons par la voie du Cartel.

Brevets spéciaux. Signalons d'abord que les titulaires d'un brevet B, dont le traitement n'avait pas été augmenté lors de la dernière revalorisation, ont pu récupérer le manque à gagner dès qu'ils ont été mis au bénéfice des situations acquises. Ils le doivent à la compréhension des autorités et à la position très ferme des syndicats, tant secondaire que primaire.

Notre position quant à l'obtention des brevets spéciaux n'a pas changé ; elle fut défendue vigoureusement lors d'une entrevue au Château le 18 mars 1964. Puisque les porteurs d'un brevet B sont payés comme l'instituteur, ils doivent répondre à des exigences sinon semblables, du moins équivalentes et il y aurait injustice à laisser entrer quelqu'un dans l'enseignement « par la petite porte ». Nous avons insisté pour que les exigences concernant les porteurs du brevet de la formation accélérée ne déprécient pas notre métier. Pourquoi ne pas avoir des exigences semblables pour les maîtres spéciaux ? Seule, la garantie d'une solide culture générale évitera un malaise parmi les ensei-

gnants et nous permettra de défendre leur salaire et leurs conditions de travail.

Pendant de nombreuses années, la Société pédagogique a demandé avec insistance la création d'une *Ecole normale cantonale afin d'y assurer une meilleure* préparation des maîtres.

Après une période d'activité de plus de 10 ans, nous pouvons nous demander si l'institution, sa structure, ses méthodes sont toujours valables. Le canton de Neuchâtel peut être fier de l'institution telle qu'elle a été conçue. Par contre, sa structure interne et ses méthodes méritent d'être repensées. Lors de sa création, le nombre extrêmement réduit d'élèves au Gymnase cantonal et à l'Ecole normale avait justifié une direction unique. Dès lors, les effectifs ont tellement augmenté dans ces deux institutions qu'il devient urgent de les séparer et de répartir les élèves sous deux directions. Cela permettrait de donner à l'Ecole normale son caractère de véritable école professionnelle à niveau universitaire. Les professeurs auraient très nettement conscience qu'ils n'enseignent pas à des élèves de 4e gymnasiale, mais à des bacheliers qui seront responsables plus tard d'une classe de 25 à 30 élèves. Ce n'est plus le moment de compléter des connaissances qui sont censées être suffisantes. Laissons de côté les cours *ex cathedra,* car les normaliens disposent déjà d'un temps beaucoup trop court pour apprendre à s'adresser à des enfants en âge de scolarité primaire, avec un langage à leur portée, pour leur faire acquérir les connaissances de base.

Il faudra absolument, d'autre part, que les autorités mettent tout en œuvre pour revenir à l'application de la loi prévoyant 3 semestres à passer à l'Ecole normale avant l'obtention du certificat pédagogique. Nous sommes déjà intervenus à ce propos et nous continuerons à le faire dans l'intérêt de l'enfant, de notre profession et, en particulier, du jeune enseignant qui ne doit pas entrer dans la carrière avec un bagage incomplet, source de désillusions et de découragement.

Nous avons aussi étudié la situation des *classes expérimentales.* Cette appellation risque de créer de la confusion aussi bien par son sens que par la mission qui s'y rattache. Nous avons donc proposé de différencier nettement les classes d'application des classes expérimentales. Les premières seules devraient dépendre de l'Ecole normale, on y ferait l'apprentissage du métier. Les normaliens y assisteraient à des leçons modèles en application des programmes officiels et des méthodes admises; ils y feraient leurs premières armes. On y démontrerait aussi les procédés les plus propres à donner un enseignement de valeur.

Par ailleurs, il faudrait créer des classes expérimentales destinées, comme leur nom l'indique, à faire de l'expérimentation. Inutile d'y renouveler des expériences faites valablement ailleurs, ni de reprendre ce qui paraît incontestable à chacun. Leur utilité s'imposerait lorsqu'un nouveau procédé d'enseignement serait préconisé ; on disposerait d'un instrument prêt à juger la valeur de tout innovation. Les autorités et le Corps enseignant pourraient proposer les sujets d'expérimentation, une commission paritaire en prendrait la responsabilité, le préposé à la recherche pédagogique la direction, des maîtres chevronnés qui s'y intéresseraient pourraient la conduire, les inspecteurs, directeurs, autorités scolaires, associations professionnelles, en suivre le déroulement et être largement informés des résultats. Les élèves des classes expérimentales seraient « testés » au départ comme à la fin, non seulement sur le sujet de l'expérimentation, mais encore dans les autres branches. Ceci nous éviterait des expériences fâcheuses comme celle de l'écriture, et nous permettrait d'améliorer peu à peu et scientifiquement tout notre enseignement. Nous aurions souhaité que ce fût avec des méthodes semblables que l'on procédât à tous, ou du moins à la plupart des changements de programmes proposés pour la mise en place de la réforme.

Pour permettre de donner une suite logique à ce qui précède, nous demandons à nos autorités d'adopter le principe de la *Réforme continue,* permettant d'introduire peu à peu tout ce qui sera reconnu de valeur scientifiquement.

Les rapports que nous ont faits nos délégués aux différentes commissions de travail de la réforme prouvent que celle-ci est partie trop hâtivement. Ce sont des raisons politiques qui l'ont voulu ainsi ; les citoyens estimaient que l'on en parlait depuis trop longtemps et qu'il fallait voir des réalisations. Il nous semblait que la mise en place immédiate des nouvelles structures aurait suffi à calmer l'impatience de l'opinion publique ; les changements de programmes auraient pu se faire ensuite sans précipitation.

La sous-commission II chargée de l'établissement des programmes de la première à la cinquième année arrive au terme de son travail. Sa tâche a été grandement facilitée par les études et les projets qui lui venaient de notre ancienne commission des programmes. Nos représentants se plaisent à reconnaître le bel esprit dans lequel se sont déroulées les séances. Il n'en fut malheureusement pas toujours de même dans les autres sous-commissions où nous sommes représentés.

Nous attendions avec impatience les résultats des travaux de la sous-commission I chargée des plans d'études et des programmes de l'école secondaire (y. c. la préprofessionnelle). Pour le moment, les classes-pilotes destinées à appliquer à titre d'essai un nouveau programme, sont parfaitement équipées pour l'allemand et les sciences naturelles. Le programme de français sort de ses limbes et celui d'arithmétique est si nouveau qu'il mériterait une information et une discussion approfondies. Pour le moment, il plonge parents et enseignants dans la perplexité; à quoi aboutira-t-on avec cette méthode qui n'a pas encore fait ses preuves chez nous ? Nous ne demandons pas mieux que de croire à sa valeur, mais il faudrait qu'on nous informe exactement de l'expérimentation qui en a été faite et de ses résultats. Notre enseignement des mathématiques a fait ses preuves et nous demandons à ne pas nous lancer sans garantie dans une voie nouvelle.

La résolution adoptée lors de la dernière assemblée annuelle, demandant de verser une allocation aux normaliens habitant Neuchâtel et sa banlieue immédiate, a été transmise au Département de l'instruction publique. Nous attendons une réponse écrite. Nous savons déjà que les élèves n'habitant pas Neuchâtel bénéficient d'une subvention qui était une sorte de compensation à ne pouvoir trouver une école normale à proximité de leur domicile, quelle que soit la situation financière, parfois très florissante, de leurs parents. Le principe de la bourse a été généralisé au chef-lieu pour corriger un peu cette inégalité de traitement.

On nous apprend aussi que les normaliens, conformément à notre requête, pourront dorénavant bénéficier de la haute-paie quelques mois plus tôt.

La Commission intercantonale (CIPER) pour une *Ecole romande* a mis au point le programme d'arithmétique. Très constructif et très nouveau, il ne sau-

rait être adopté tel quel sans être dûment expérimenté auparavant. Nous souhaitons que l'on commence cette expérimentation sans tarder, car elle durera au moins 4 ans. Si elle se révèle positive, il faudra l'adopter rapidement afin d'en faire profiter les hommes du début du XXIe siècle.

Le *Congrès de la SPR* aura lieu en 1966, à Vevey probablement. Le sujet à l'ordre du jour « La pénurie du Corps enseignant (formation des maîtres — leur statut) » doit être présenté par des Neuchâtelois. Nous avons eu beaucoup de mal à constituer une équipe qui prenne ce travail en main.

L'adoption du *Ters, Mayer et Reichenbach* comme livre de base pour l'enseignement du vocabulaire, est conforme à la résolution adoptée dans notre dernière assemblée annuelle. Une équipe de travail prépare son application pour la 4e et la 5e année.

Assurance-maladie. Le rapport précédent faisait état d'une décision qui allait être prise. L'assemblée des délégués a décidé de demander à l'Helvétia si elle pourrait faire, pour nos membres non syndiqués, des conditions semblables à celles appliquées aux membres de la VPOD. La réponse étant négative, il nous faudra choisir entre les deux autres sociétés dont nous avions reçu les offres.

La réalisation d'une proposition émise lors de l'assemblée annuelle de 1962 permettra aux participants à la Trisannuelle d'assister à la première du « *Roi Vagabond* », jeu musical de Robert Mermoud sur un texte de Monique Laederach. Cette production enrichira un répertoire qui a besoin de renouvellement. Nous remercions la commission musicale qui a si bien accompli sa mission, ainsi que le Conseil d'Etat et la commune du Locle qui, par des subventions bienvenues, en ont permis la réalisation.

Nos *relations* avec les associations romandes d'enseignants sont toujours placées sous le signe de la cordialité. Il en est de même avec le Syndicat des maîtres de l'enseignement secondaire. Quant à nos démarches, interventions et entrevues avec nos autorités, avec le Département de l'instruction publique en particulier, elles ont été empreintes d'un très heureux esprit de collaboration.

Le Comité central a accueilli deux nouveaux membres en cours d'année : Robert Duckert et Marc-Antoine Grandjean. Nous leur avons souhaité la plus chaleureuse bienvenue ; à côté de beaucoup de travail, ils trouveront, nous l'espérons, aussi des satisfactions.

Nous terminons en exprimant notre satisfaction et notre reconnaissance à tous ceux qui ont aidé la Société pédagogique dans les nombreuses tâches qu'elle se doit d'accomplir. Leur aide nous fut bien précieuse.

Comité central

Séance du 11 février 1965.

Présidence de M. Jaquet.

Présence d'un nouveau membre au Comité central : M. Georges Bobillier, du Locle. Qu'il y soit le bienvenu ! Ses antécédents sont le garant d'une fructueuse collaboration.

Lecture du procès-verbal par M. R. Duckert, secrétaire.

— Le président rend compte de l'entrevue qui eut lieu récemment avec M. Guinand, conseiller d'Etat, au sujet de la Caisse de pensions. Une seconde rencontre s'impose et sera convoquée prochainement. La première fait bien augurer de celle-ci.

— Les institutirces mariées de La Chaux-de-Fonds ont adressé une requête au Comité central concernant l'indemnité de la résidence dont elles ne peuvent bénéficier à cause de leur état civil... Le Comité central juge que cette question relève plutôt de leur section mais il est prêt à engager une action générale en faveur de tous ceux qui, dans le canton, sont privés de ladite allocation.

— Un arrangement nous permet de conserver notre sympathique caissier, M. Georges Perrenoud, trop chargé, en confiant la tenue des comptes SPN à M. M.-Ant. Grandjean, alors que lui conservera celle de la caisse VPOD.

— Le 30 mars prochain, la Commission des études pédagogiques se réunira pour discuter des problèmes touchant à l'Ecole normale.

— Pour la « Trisannuelle », le 20 mars, au Locle, les membres honoraires seront convoqués par circulaire.

— Les comptes nous sont présentés par le trésorier. Le rôle du Fonds culturel n'y apparaît guère et l'on voudrait quelque éclaircissement. Le dévoué caissier, nullement responsable d'une apparente confusion, s'explique.

— Enfin arrivent une quinzaine de maîtres spéciaux convoqués par l'« Educateur » pour l'examen de leur situation quant à la nature de leur brevet, leurs programmes, etc. Les violons s'accordent parfaitement, grâce à la précieuse information que peut nous donner M. P. Perrelet, très au courant de la condition si diverse des maîtres de cette catégorie. Nous concluons, en particulier, qu'il est indispensable de définir de façon plus précise les exigences en culture générale pour les candidats au brevet B. Heureux et utile entretien qu'il sera bon de renouveler, les suggestions émises au cours de la discussion nous y invitant.

W. G.

Membres SPN non affiliés à la VPOD

En application de l'art. 5 du Règlement de gérance du Fonds spécial, les membres SPN non affiliés à la Fédération suisse du personnel des services publics sont convoqués en

assemblée générale

le mercredi 10 mars 1965, à 16 heures, à Neuchâtel (Restaurant Beau-Rivage).

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 19.2.64.
2. Rapport annuel du Comité de gérance du Fonds spécial.
3. Comptes 1964 et rapport des vérificateurs.
4. Budget 1965 du Fonds spécial et fixation de la cotisation.
5. Nominations réglementaires : Comité de gérance. Délégué du Comité central SPN. Commission de vérification des comptes.
6. Divers.

N. B. — Les frais de déplacement seront remboursés aux membres du groupe minoritaire SPN (actuellement 156) que le comité espère voir nombreux à l'assemblée générale annuelle du 10 mars prochain.

Le président du comité :
Paul Grandjean, Fontainemelon.

Recrues

Bienvenue cordiale à Mlle Marlyse Jacot, institutrice à Marin, à M. René Perrenoud, instituteur au Landeron, ainsi qu'à Mlles Françoise Helfer et Jeanne Loup, institutrices à Boudry, à Mlle Lucette Grivel, maîtresse de couture à Couvet, à M. Pierre Hofstetter, instituteur à Auvernier, qui viennent d'entrer dans la SPN et à Mlle Hélène Jeanneret, institutrice à La Chaux-de-Fonds, qui a adhéré à la SPN-VPOD.

Cours d'espéranto au Locle

Date des prochaines soirées : 16 février 1965, 2, 16 et 30 mars.

Heures : de 20 h. à 21 h. 30. La salle de cours est ouverte de 19 h. 45 à 21 h. 45. Avant et après le cours il est possible de recevoir tous les renseignements désirés sur le monde espérantiste. Les membres du cours peuvent faire corriger leurs travaux personnels.

Lieu : Collège secondaire.

Finance de cours : jusqu'à 10 élèves : Fr. 5.— par soirée, ensuite cette finance baisse proportionnellement au nombre des participants présents. Demi-tarif pour les étudiants et apprentis.

Inscription : au commentcement de n'importe quelle soirée.

Matériel nécessaire : en plus de la documentation comprise dans le prix de la première soirée il faut acquérir les ouvrages suivants :

1. Aventuroj de pioniro. Ed. Privat. Prix : Fr. 8.60 ;
2. Grand dictionnaire espéranto-français, G. Waringhien. Prix Fr. 32.— ;
3. Dictionnaire français-espéranto, R. Léger et A. Albault. Prix Fr. 20.—.

Ces livres peuvent être consultés avant d'être commandés lors du cours. A ceux qui désirent acquérir une grammaire nous conseillons le Manuel d'espéranto d'Ed. Privat. Prix Fr. 3.—.

Durée du cours : cette durée varie selon les connaissances linguistiques, l'âge et l'application des élèves. Deux à quatre soirées sont généralement nécessaires à l'acquisition passive de la langue. Il est alors possible de lire n'importe quel ouvrage à l'aide du dictionnaire. Pour passer à la connaissance active de la langue, cinq à dix autres leçons environ sont généralement nécessaires.

Renseignements : Secrétariat de l'Association des éducateurs espérantistes, **2314 La Sagne.**
Tél. : (039) 8 31 62.

jura bernois

Synode du district de Courtelary

Nous rappelons à nos collègues que la prochaine assemblée synodale de notre district aura lieu à la Salle de paroisse de Sonvilier, le 25 février 1965, à 9 heures.

L'ordre du jour a paru dans le Bulletin N° 6, p. 107.

L'assemplée sera suivie d'un dîner servi à l'Hôtel de la Crosse de Bâle.

Nous vous recommandons vivement de venir assister à nos importantes délibérations.

Le Comité de section.

PAYS-BAS. — Plusieurs membres du Corps enseignant offrent location appartements meublés pour vacances. Egalement échanges de logements. Certains prennent hôtes payants. Ecrire : R. Hinloopen, professeur d'anglais, Delftlaan 55, HAARLEM, Pays-Bas.

Miel surfin de Lavande
Ne faites aucun achat sans demander échantillon et tarif gratuit
goûtez et comparez!
BASSAGET, instituteur
18 bis, rue Dhuoda, NIMES (Gard).

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Plusieurs postes d'

éducateurs ou éducatrices

à la Maison d'éducation de Vennes/Lausanne, sont actuellement vacants.

Conditions spéciales : Titulaire d'un certificat fédéral de fin d'apprentissage commercial ou artisanal, soit d'un diplôme d'une école sociale ou similaire.

Date d'entrée en fonctions : à convenir.

Les offres de services sont à adresser à la Maison d'éducation de Vennes,

1010 Lausanne - Vennes.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés à l'établissement précité.

notes de travail

Samedi 2 novembre

Adèle nous quitte ce matin. Je feuillette un « Salut les copains » que Brigitte a apporté. Cette phrase me saute au visage : « Seul le twist nous sauve du désespoir ». Le drame est que c'est peut-être vrai. Mais qu'avons-nous fait nous les aînés pour qu'ils en soient réduit à faire d'un J. Halliday l'idole de leur jeunesse. Je trouve là les paroles d'un des derniers succès du jour chanté par la jeune Vartan :

Adieu il faut partir le cœur en peine
Adieu il faut partir quoiqu'il advienne
Tous les serments d'un jour, il faut les oublier
Les « je t'aime », les « toujours »
Car il faut se quitter
On joue avec le feu, on ne pense jamais
Que les adieux vous font pleurer
Adieu, il faut partir, mon cœur est triste
Adieu, il faut partir, rien ne résiste
Les serments de l'été envolés dans le vent
Ne reviendront jamais.
Je le sais maintenant
Et le ciel bleu d'azur
Nous joue sa comédie
Mais rien ne dure et tout s'oublie
Adieu il faut partir, mon cœur se brise
Adieu il faut partir quoiqu'on en dise
Dans le dernier ciel bleu, je voudrais t'embrasser
Il faut se dire adieu, à quoi sert de pleurer
On se dit à bientôt bien sûr, on n'y croit pas
C'était trop beau, alors voilà
Adieu il faut partir quoiqu'il advienne
Adieu il faut partir, pourtant je t'aime.

Et parmi d'autres celle-ci encore :

Deux enfants

Deux enfants allongés silencieux
Les yeux au fond des yeux
Croient être joyeux, heureux
C'était comme ça pour nous aussi
T'en souviens-tu
Tout au début.
Deux enfants luttant contre la vie
Qui rend le ciel plus gris
Couvert d'ennuis
C'était comme ça pour nous aussi
T'en souviens-tu
Tout au début
Deux enfants la peine au fond des yeux
Les illusions loin d'eux
Sont malheureux
C'était comme ça pour nous aussi
Rappelle-toi
Et c'est fini !
C'était comme ça pour nous aussi
Rappelle-toi et c'est fini
Et c'est fini, c'est fini.

On pourrait en donner dix, c'est toujours le même thème : le cri, l'appel au secours, la peur, la lassitude, l'abandon. « Rien ne résiste, rien ne dure, tout s'oublie, on croit être heureux, c'est fini c'est fini, c'est fini... » Et cela bon sang à l'âge où tout commence. Et puis ce mot d'enfant lui-même galvaudé. Mais non, ils ne sont plus des enfants, les enfants sont purs. Des adultes non plus d'ailleurs. Des adolescents plutôt au cœur du déséquilibre de leur âge et qui tentent d'employer des vocables d'hommes.

Quoi d'étonnant que tout cela sonne si faux. Et soit si douloureux à entendre. De là provient aussi peut-être un certain air de vieillesse de ce peuple de copains dont le renoncement à tout est propre à beaucoup de vieillards. Ainsi cette dernière chanson dont chaque parole dément le titre :

Nous on est dans le vent

On a l'âge de raison
Mais on n'a jamais raison
A quoi bon en discuter
Quand les gens ont leurs idées
Ils ne comprennent jamais.
Nous, on est dans le vent
Dans le vent

A chacun son temps.
On n'est pas intelligent
On ne pense qu'à l'argent
Mais comment leur expliquer
Qu'on n'en a pas assez
Ils ne comprendront jamais
Nous on est dans le vent
Dans le vent.

A chacun son temps
On ne parle que de jeu
On ne joue qu'avec le feu
Ça ma foi c'est un peu vrai
Mais faut rien exagérer
Ils ne comprendront jamais.
Nous on est dans le vent
Dans le vent

A chacun son temps
On ne vit que pour l'amour
Le travail pèse lourd
Eux ils ont des airs de saints
Mais ils n'en pensent pas moins
A notre âge ils ont aimé
Comme nous dans le vent
Dans le vent.

Il y a par ailleurs quelque chose de bouleversant dans le contraste qui oppose les pulsions et la vie d'un rythme frénétique et ces lieux communs séniles.

D. Courvoisier.

N'oubliez pas les petits oiseaux

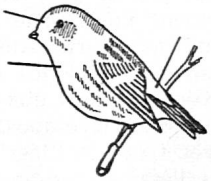

L'Europe scolaire

Nous avons l'habitude de parler de l'Europe politique ou économique et, cette année encore, M. Wahlen, chef du Département politique fédéral, préside le Comité des ministres du Conseil de l'Europe et d'autre part, M. Schaffner, chef du Département fédéral de l'économie publique, est à la tête du Conseil des ministres de l'OCDE. Deux conseillers fédéraux occupent donc, dans le cadre de la grande Europe, deux postes importants.

Mais nous ne pensons que rarement à **l'Europe culturelle,** quoique nous nous flattons d'être, au cœur de l'Europe, un carrefour des différentes cultures de notre continent. Le civisme n'est que très peu développé dans nos esprits et si nous avons tendance à reconnaître ces liaisons, ces influences et ces interdépendances dans l'histoire des arts et des littératures, nous ne pensons pratiquement jamais à ce que nous avons appelé **l'Europe scolaire.** Et pourtant, un coup sur l'histoire de l'éducation suffit à prouver combien le développement scolaire de notre pays fut semblable à celui de nos voisins. Mais depuis que nous sommes un Etat fédératif, comportant 25 cantons (22, dont 3 divisés en demi-canton), complètement autonomes dans les domaines culturel et scolaire, nous ne savons pas voir et accepter ce qui se passe dans les cantons voisins, et ne parlons pas de l'étranger. Certes, les cantons frontaliers représentent peut-être une exception à la règle mais eux aussi ne s'intéressent généralement qu'à leur voisin direct. Ainsi Genève est-elle presque exclusivement sous l'influence de la France, peut-être encore de la Belgique à cause de l'affinité de la langue. Et pourtant, **l'Europe scolaire est en marche.** Et, là encore, la petite Europe des « six », c'est-à-dire la Communauté économique européenne (CEE) est en avance. Cependant, le Conseil de l'Europe aussi, la grande Europe des 19 pays de l'Europe de l'Ouest, entreprend aujourd'hui de grands efforts dans ce même domaine.

LA CEE ET LES PROBLÈMES SCOLAIRES

La Communauté économique européenne fut instituée en 1957 par le Traité de Rome. Dans l'article 118, nous lisons : « Sans préjudice des autres dispositions du présent traité, et conformément aux objectifs généraux de celui-ci, la Commission a pour mission de **promouvoir une collaboration étroite entre les Etats membres** dans le domaine social, notamment dans les matières relatives à la formation et au perfectionnement professionnels.

Et dans l'article 57[1], il est écrit : « Afin de faciliter l'accès aux activités non salariées et leur exercice, le conseil arrête, **en statuant** à l'unanimité au cours de la première étape et à la majorité qualifiée par la suite, des directives **visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres ».**

Ces dispositions statutaires ne sont pas restées lettres mortes. Dans ce domaine comme dans le domaine économique, la CEE travaille avec beaucoup plus d'acharnement pour cette Europe unifiée, qui est le but de tous ses efforts. Aussi a-t-on divisé le travail en trois étapes et fixé les dates limites jusqu'auxquelles ces projets devront être réalisés. Si, au cours des première et deuxième étapes, on a établit des **études comparatives** très détaillées et extrêmement bien documentées sur l'état et l'organisation des différents enseignements dans les pays membres, on en est arrivé à adopter déjà des **directives concernant l'équivalence des diplômes** dans bien des professions. Au cours de la troisième étape **on fixera** de plus **le programme d'études** pour les différents métiers. On peut donc constater que cette unification va très loin. Dans la revue « Avenirs » (No 154, 1964, juillet), nous trouvons une description très complète sur « Les conséquences du Traité de Rome sur la formation et l'emploi des jeunes ».

L'OCDE ET LE CONSEIL DE L'EUROPE EN FACE DES PROBLÈMES SCOLAIRES

La grande Europe s'est également intéressée au problème scolaire. L'OCDE a toujours proclamé que la planification et l'investissement dans l'éducation étaient les conditions premières nécessaires à un développement économique et technique. Dans ce but, l'OCDE a publié des études comparatives concernant les investissement scolaires et les taux de scolarisation dans les différents degrés de l'enseignement. Ces études ont eu un certain retentissement dans notre pays, puisqu'elles nous ont permis, soudain, de constater que la Suisse est en mauvaise position par rapport aux autres pays du monde. Certes, ces études contenaient des inexactitudes et présentaient certains défauts, mais elles ont néanmoins contribué aux efforts de planification (rapports Hummler, Schultz et Labhardt) dans notre pays. La Suisse continue de participer à ces travaux, mais les délégués de la Conférence suisse des chefs de Départements cantonaux de l'instruction publique ne semblent pas très convaincus de leur utilité et de leur nécessité. En revanche, M. le conseiller fédéral H.P. Tschudi, chef du Département fédéral de l'intérieur, a représenté la Suisse à la Conférence des ministres de la science, organisée par l'OCDE.

En outre, l'OCDE s'est occupée de **l'enseignement des sciences** et a organisé une série de séminaires et de publications à ce sujet. Si les professeurs secondaires de chimie se sont inspirés de ces études pour réformer leur enseignement, pour organiser des cours de perfectionnement et pour rééditer un manuel suisse, les professeurs de mathématiques se sont divisés en deux camps ; les Romands étaient plutôt attirés par les mathématiques nouvelles, tandis que les Suisses alémaniques restaient plus conservateurs.

Voici, à titre d'exemple, quelques titres de volumes édités par l'OCDE :

— Resources of scientific and technical personel in the OECD area. Paris, OCDE, 1963.

— Chimie moderne, guide pour enseignants. Paris, OCDE, 1963.

— Programme moderne de mathématiques pour l'enseignement secondaire. Paris, OCDE, 1961.

— Mathématiques nouvelles. Paris, OCDE, 1961.

— L'enseignement des mathématiques dans les pays de l'OECE (OCDE) Paris, OCDE, 1961.

Le **Conseil de l'Europe,** quant à lui, a élaboré quatre conventions : convention culturelle, convention relative à l'équivalence des diplômes donnant accès aux établissements universitaires, convention sur l'équivalence des périodes d'études universitaires, convention sur la reconnaissance académique des qualifications universi-

taires. La Suisse n'adhère qu'à la première de ces conventions.

Le **Conseil de la coopération culturelle** (CCC) prend avis de trois comités permanents : le **Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche** (ESR) où siègent, pour la Suisse, M. U. Hochstrasser, professeur, Berne, et M. J. Courvoisier, professeur, Genève ; le **Comité de l'enseignement général et technique** (EGT) où la Suisse est représentée par M. E. Gerber, OFIAMT, Berne, et M. E. Egger, directeur du Centre d'information en matière d'enseignement et d'éducation, Genève ; enfin, le **Comité de l'éducation extrascolaire** (EES) ; délégués suisses : Mlle A. Paquier, Lutry, et M. H. Dietiker, Muttenz.

A quoi travaillent ces comités ? Tout d'abord ils ont mené une série d'enquêtes et d'études préliminaires qui ont abouti à la publication de divers ouvrages. Nous citons, à titre d'exemple :

— Conseil de la Coopération culturelle et Fonds culturel du Conseil de l'Europe. Rapport annuel 1963. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1964.

— La formation des ingénieurs - générale ou spécialisée ? - les mathématiques nouvelles - les matières nouvelles - la conception industrielle. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1964.

— Les jeunes et l'aide au développement. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1963.

— Civisme et éducation européenne dans l'enseignement primaire et secondaire. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1963.

— L'enseignement primaire et secondaire - tendances actuelles et problèmes communs. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1963.

— La formation de l'éducateur sportif. Programme-cadre pour les moniteurs d'éducation physique et sportive non professionnels. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1964.

— Développement récents dans le domaine de l'enseignement des langues vivantes. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1964.

— Coopération européenne en matière d'éducation extrascolaire. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1964.

De plus, des **réunions d'experts, des journées d'études et des séminaires** ont été organisés par les trois comités. La Suisse elle-même, depuis cette année, collabore à l'organisation de telles rencontres et des Genevois ont pris part, à plusieurs reprises, aux réunions. M. R. Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique, a participé à une réunion sur l'enseignement des langues vivantes par la télévision, M. Rouiller, de la Direction de l'enseignement primaire, à une réunion sur l'enseignement pour la sécurité routière, enfin, M. Hari, directeur du Cycle d'orientation, à un séminaire sur le cycle d'orientation, etc. Grâce à cette collaboration européenne, d'autres experts ont pu étudier des institutions scolaires à l'étranger, comme les laboratoires de langues à Saint-Cloud, etc.

A part ses publications et ses journées d'études, **le CCC favorise et stimule l'échange de professeurs et d'étudiants.**

Pour apporter une dernière touche à notre tableau de l'Europe scolaire, mentionnons encore la Conférence des ministres européens de l'éducation. La Suisse a pris part à la 3e réunion des ministres de l'éducation pour la première fois, à Rome, en 1962. Elle est représentée par le président de la Conférence suisse des chefs des Département cantonaux de l'instruction publique.

Quelles sont, pour la Suisse, les conséquences de ces efforts et de ces tendances ?

Il nous semble que nous devons nous rendre compte que l'Europe scolaire est en marche, et que nous sommes obligés d'en tenir compte, car la question se posera certainement, un jour, de savoir si les autres pays veulent reconnaître la validité de nos études, de nos diplômes et de nos certificats.

De plus, une coordination suisse dans le domaine scolaire est nécessaire si nous voulons combler le retard que nous avons sur les autres pays.

Ensuite, nous devons nous demander quel serait le meilleur moyen de mieux faire connaître et de propager les expériences étrangères. Cette année encore, la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) a demandé aux cantons un crédit de 12 000 francs qui permettrait d'organiser des cours de perfectionnement pour les enseignants. La conférence des chefs des Départements de l'instruction publique a vivement recommandé aux cantons de donner suite à cette requête. Les cantons vont-ils le faire ? Il nous semble qu'une collaboration plus étroite entre les cantons est indispensable pour que tant de bonne volonté, tant d'heureuses initiatives ne soient pas perdues. Ainsi — à l'échelon national — pourrait-on aussi faire étudier les expériences scolaires en Europe, et participer, dès le début, à l'Europe scolaire de demain.

Genève, décembre 1964.

E. Egger.

Les impressionnistes du Musée du Jeu de Paume

Les peintres impressionnistes connaissant depuis longtemps la faveur d'un public étendu, il est bien naturel que de nombreux ouvrages, de toutes les tailles et de tous les prix, leur soient consacrés. Il vient d'en paraître un nouveau, fort bien présenté et original à sa manière puisque les éditeurs ont décidé d'illustrer cet admirable Musée du Jeu de Paume (annexe du Louvre consacrée depuis 1947 aux œuvres des impressionnistes, de leurs prédécesseurs, des artistes à la formation desquels ils ont contribué) que trop de Suisses, même familiers de Paris, ignorent encore. Cet ouvrage (en deux volumes publiés dans la jolie collection « Orbis Pictus » *) est dû à Marie-Thérèse de Forges, conservateur adjoint du Musée du Louvre.

Sans conteste, le choix des œuvres est excellent, leur reproduction très bonne et les commentaires bien conçus. Ainsi, grâce à une liaison texte-image parfaite, on réapprend les chefs-d'œuvre de Manet, Degas, Monet, Renoir, Pissarro, Sisley, Berthe Morisot, Cézanne, Gauguin, Van Gogh, Toulouse-Lautrec, Seurat, du douanier Rousseau... Bref, une excellente introduction à l'art impressionniste et plus particulièrement à son haut-lieu, ce Musée du Jeu de Paume, que vous irez découvrir lors de votre prochain séjour parisien.

V. A.

* Marie-Thérèse de Forges : « Musée du Jeu de Paume ». Collection Orbis Pictus, Nos 38 et 39. Chaque volume 48 pages, 19 illustrations en couleurs, couverture couleurs acétatée, Fr. 5.—. Editions Payot, Lausanne.

Séminaire sur l'enseignement programmé

Le premier séminaire sur l'enseignement programmé s'est tenu à Berne les mercredi 28 et jeudi 29 octobre.

Organisé à la perfection par la Commission d'études des Associations du Corps enseignant (SLV, SSPES, SPR), et surtout par son très dynamique président M. M. Rychner, il connut un très vif succès et suscita un grand intérêt parmi les nombreux participants.

Les délégués, envoyés par les Départements de l'instruction publique ou les Associations professionnelles, représentaient presque tous les cantons suisses. La commission interassociation sur l'enseignement programmé a été créée en 1963. Elle a pour tâche l'étude approfondie de l'enseignement programmé et les moyens d'éviter la mainmise des milieux d'affaires sur ce moyen d'enseignement.

Il suffit la plupart du temps d'effleurer le sujet pour voir les éducateurs se hérisser. Pourtant, aucune des idées touchant cet enseignement n'est proprement nouvelle. Les principes psychologiques (participation active des élèves, progression rationnelle des difficultés, confirmation immédiate des réponses correctes), sur lesquels il est basé, sont connus et souvent appliqués depuis longtemps, empiriquement du moins.

Ce qui est relativement nouveau, « c'est la réunion de ce principe psychologique et des techniques, dans une méthode systématique, cohérente et contrôlée ». (L'éducation programmée, O. Milton et L.J. West, Harcourt, Brace and World, Inc. New York.) Cette méthode n'a nullement pour but de remplacer le professeur par une machine, mais au contraire de lui épargner un certain nombre de tâches fastidieuses et de lui permettre de consacrer plus de temps à la véritable éducation.

L'idée d'enseignement programmé est liée, dans l'esprit de beaucoup de maîtres, à l'emploi de machines compliquées et coûteuses. On pense immédiatement à de véritables laboratoires. Ces machines, ces laboratoires existent, mais ni les unes, ni les autres ne sont nécessaires. Un cahier broché, des fiches, un rouleau de papier suffisent. L'enseignement programmé consiste, en fait, en un découpage scientifique de la matière. Cela paraît simple. En réalité, cela demande un travail énorme et de nombreuses collaborations. Psychologue, éducateur, spécialiste, doivent se pencher sur le problème, délimiter le volume de matière, la fragmenter de façon rationnelle, rédiger les questions, tout cela sans perdre de vue le but final profond.

De sorte qu'il faut finalement de très nombreuses heures de préparation pour une seule heure d'enseignement.

Un programme terminé se présente sous la forme d'un questionnaire, chaque question étant immédiatement suivie de la réponse désirée. L'élève, en principe, ne doit rencontrer que des difficultés aisément surmontables.

Ainsi, chaque étudiant peut travailler seul et à son rythme propre. Le maître n'intervient qu'en cas d'achoppement. Ce n'est pas son seul rôle. Sa présence est également indispensable comme catalyseur, c'est l'élément humain et dynamique qui permet un progrès harmonieux.

La méthode paraît surtout convenir aux élèves retardés, pourtant ses promoteurs affirment qu'en adaptant les programmes on peut aussi bien l'utiliser pour les élèves moyens et avancés.

Ses avantages évidents n'en font naturellement pas une panacée. D'autant plus qu'on peut mettre en balance quelques inconvénients plus ou moins graves. Il y a tout d'abord une individualisation extrême qui supprime tout travail en équipe, tue le sentiment d'appartenir à un groupe, une classe.

Puis un conditionnement total de l'enseigné : il doit répondre à des questions toutes faites, des réponses toutes faites. Le choix se réduit pratiquement à rien.

C'est enfin une façon de travailler très monotone qui doit très tôt fatiguer les élèves, surtout s'ils sont doués et manifestent du goût pour l'initiative personnelle.

Il n'en semble pas moins, qu'adaptée à notre conception de l'enseignement, elle peut rendre des services évidents. A condition bien entendu de ne l'utiliser qu'avec une extrême prudence, après avoir pris soin de s'entourer de toutes les garanties nécessaires.

Il s'agit d'entreprendre une étude fouillée de cette méthode, de voir si elle peut convenir aux enfants de notre pays, si ses avantages sont suffisamment importants pour compenser des désavantages qui nous paraissent d'un certain poids, ou si encore il est possible de neutraliser dans une certaine mesure ces derniers. Il s'agit ensuite de former des spécialistes (au sens large du terme) capables de préparer les programmes.

Ces problèmes ont en quelque sorte formé la base des études et des discussions du séminaire de Berne.

La journée et la soirée du mercredi ont été intégralement consacrées à l'audition de conférences.

Données en allemand pour la plupart, traitant de sujets complexes, souvent ardues, elles ont soumis nos cerveaux de Romands à rude épreuve.

Je ne ferai que résumer très brièvement chaque exposé, puisqu'ils sont sensés paraître, in extenso ou presque, dans nos journaux professionnels.

M. M. Rychner, de Berne, président de la commission, ouvrit les débats. Dans une remarquable introduction, utilisant une langue très simple, il réussit admirablement à nous faire saisir ce qu'on entend par enseignement programmé.

L'après-midi, nous entendîmes tout d'abord le Dr Ackert de Zurich nous parler en termes très savants des aspects physiologiques des progrès de l'étude. Ensuite M. Schmid, professeur à Berne, nous fit part de ses doutes et de ses craintes en face d'une méthode qui pouvait, à son avis, enlever à l'enseignement son véritable sens, son caractère avant tout éducatif.

En soirée, les exposés en français de MM. Roller, Tischer et Métraux, relatant les expériences faites à Genève dans ce domaine, nous permirent d'entrer plus directement dans le vif du sujet et de nous délasser un peu.

Dès le jeudi matin, les travaux pratiques commencèrent : prise de contact avec l'enseignement programmé (nous eûmes l'occasion de servir de cobaye pour un enseignement de ce genre, donné sous forme de film), formation de groupes qui se mirent immédiatement à l'ouvrage. Enfin, séance commune avec vote de résolutions. Les discussions dans les différents groupes furent extrêmement intéressantes. Nous avions à répondre à un questionnaire très complet, qui tâchait de

soulever tous les aspects du problème. Chaque petite commission devait ensuite préparer un rapport de synthèse et éventuellement faire des propositions à discuter en séance plénière.

Si l'on fait l'analyse des réponses données par les divers groupes de travail (enseignement primaire, secondaire, professionnel et supérieur), on est frappé par leur totale concordance.

Tous pensent que l'enseignement programmé, s'il est utilisé convenablement, peut présenter des avantages évidents et permettre des progrès individuels considérables aussi bien chez les élèves retardés que plus avancés.

Personne, cependant, ne voit dans cette méthode une panacée, ni un moyen de combattre la pénurie d'enseignants qui sévit actuellement un peu partout. Tout au plus peut-elle décharger les maîtres de certains travaux fastidieux, leur épargner certaines difficultés techniques.

Ils sont unanimes aussi pour demander à la commission d'études de continuer son travail et la prier d'intensifier encore son effort d'information. Une décentralisation est également souhaitée. Chaque région linguistique devrait avoir son groupe de recherche, organiser elle-même des cours d'information et de programmation, la commission faîtière étant l'élément moteur et de coordination. En résumé, journées extrêmement laborieuses mais aussi fructueuses, qui ont permis de clarifier nos idées dans un domaine très controversé. Bien des préjugés, des idées fausses ont ainsi pu disparaître et il faut souhaiter que les vœux formés par tous les groupes de travail en fin de séance soient rapidement réalisés.

J. John.

VERS L'ENSEIGNEMENT PROGRAMMÉ, par R. Decote, Editions Gauthier-Villars, Paris 1963, 100 pages, prix : Fr. 10.85.

Il n'y a pas longtemps encore, celui qui désirait se renseigner sur l'enseignement programmé en était réduit à consulter des publications américaines. Le Congrès de Berlin, en juillet 1963, a suscité en Europe un grand intérêt pour cette question. Aujourd'hui, plusieurs revues paraissent en allemand et en français. A notre connaissance, l'ouvrage de R. Decote est le premier paru en France sur ce sujet.

Mais au juste, qu'est-ce que l'enseignement programmé ? Ce n'est pas une méthode révolutionnaire d'enseignement ni une mécanisation de l'école. C'est, selon l'auteur, une leçon particulière mise par écrit, une bonne leçon, faudrait-il ajouter !

L'auteur commence par rappeler les fondements théoriques et psychologiques de l'enseignement programmé : les recherches de Skinner sur l'apprentissage chez les animaux, qui ont permis de mieux connaître les caractéristiques du comportement humain.

Comparant l'enseignement programmé aux moyens courants de la pédagogie, l'auteur montre les avantages qu'il présente sur les manuels, les cours et les moyens audio-visuels. La préparation des programmes pose un certain nombre de problèmes que Decote ne cherche pas à éluder : comment construire un programme ? Quels sont les avantages comparés des livres programmés et des machines à enseigner ? Comment résoudre le problème financier ? Quelles sont les limites de l'enseignement programmé ?

Après avoir consacré un chapitre à l'état des recherches en France, l'auteur présente quelques machines à enseigner américaines et françaises, ainsi qu'une bibliographie sommaire.

L'enseignement programmé est en marche. Dans quelques années, il occupera une grande place dans nos écoles. Les associations pédagogiques étudient déjà le problème mais il importe que le plus grand nombre de maîtres fassent également l'effort de s'informer. L'ouvrage de R. Decote leur sera d'une grande utilité.

F. B.

Albert Kessler: La fonction éducative de l'Ecole, Ecole traditionnelle et Ecole nouvelle

Edité dans la collection de pédagogie et de psychologie appliquée de l'Institut de Fribourg, ce bel ouvrage de 500 pages, fort bien présenté, marquera certainement une date dans l'histoire des publications pédagogiques de notre temps. Il est comparable à celui qu'Albert Berchtold nous a donné « La Suisse au Cap du XXe siècle » ; chacun d'eux dans son domaine, établissant un bilan et faisant le point.

La rigueur de son ordonnance, la clarté de l'exposé, la richesse de la documentation, le fait qu'il s'agit d'un des rares ouvrages de pédagogie où sont exposées les vues d'auteurs de langue allemande, en font un document très précieux qui vient combler un vide ressenti par beaucoup.

Partant des préoccupations actuelles concernant la planification de l'éducation, la conception toute récente de l'éducation-investissement, en vue d'adapter l'éducation scolaire aux besoins et aux possibilités de ce temps, l'auteur constatant le retard de celle-ci, s'est proposé d'étudier la pédagogie traditionnelle d'une part, les conceptions et les réalisations de l'éducation nouvelle de l'autre pour voir si celle-ci est capable de donner à la première la capacité d'adaptation qui lui manque.

Il analyse successivement, en se référant à de nombreux auteurs de tendances diverses, l'école traditionnelle, son esprit, ses méthodes, les reproches qui lui sont adressés, en particulier son verbalisme et son dédain de la psychologie de l'enfant. L'école nouvelle est ensuite analysée dans ses réalisations sans oublier ses exagérations. Sa conclusion est la défense d'une éducation personnaliste retenant le meilleur de ce qu'a apporté l'école que nous connaissons et de ce que propose l'école nouvelle.

Les lecteurs de M. Kessler ne pourront peut-être pas accepter toutes ses idées, mais ne manqueront pas d'être enrichis : il s'agit là d'œuvre importante que tout éducateur réfléchissant sur son métier et son action de tous les jours appréciera pour le profit certain qu'elle lui apportera.

R. D.

Géographie du Canton de Vaud

Ces semaines prochaines nous publierons quelques questionnaires pour l'observation des croquis du livre « Géographie du canton de Vaud » et pour l'observation de la carte au 1/150 000 à notre disposition dans les classes de 3e année primaire.

Nous donnerons chaque fois un double questionnaire, un « questionnaire à trous » concernant un croquis du livre, et un questionnaire plus long concernant la carte manuelle, cet outil splendide que nous n'employons peut-être pas toujours au maximum !

En 3e année, les questionnaires à trous ont cet avantage d'initier les enfants, par la simple copie, à la construction d'une phrase. C'est fort louable de leur demander de répondre en faisant une phrase complète, mais souvent leur langue maternelle ressemble à celle de Mickey. Il faut donc que le maître pousse sérieusement à la roue ! Lesdits questionnaires peuvent l'aider.

Quant à l'observation de la carte manuelle au 1/150 000, elle offre de vastes possibilités. Et, là, tant pis pour les phrases complètes, il faut obtenir le plus de réponses possible à l'heure. La carte offre de quoi voir ! Elle excite l'imagination pour peu que le guide connaisse la région et aime à sortir des grandes routes. Il y a aussi de quoi orienter les promenades (il faudrait mieux dire les « roulades ») des dimanches paternels. En effet, nous constatons que les voitures des papas se dirigent souvent vers le terrain de la leçon de géographie du fiston, et que l'exploration de la plaine de l'Orbe peut encore procurer des joies très réelles et très valables à bien des Vaudois qui ne jurent habituellement que par les rivieras. Notre carte au 1/150 000 est, sans le vouloir, une carte routière des plus intelligentes : elle donne le relief, et comment ! L'observer en classe, prépare les enfants à une connaissance réfléchie de leur canton, c'est-à-dire du pays de leurs dimanches et de leur cœur !

Pour ce qui est de notre travail en classe nous sommes persuadé que la longue observation d'une carte excellente est infiniment préférable à la singerie de cette carte en un croquis fouillé selon une tradition qui, hélas, se porte encore très bien.

Encore faut-il pouvoir présenter cette belle carte à des enfants de 9-10 ans, la leur rendre « présente » et parlante. Quand ils sont 5 ou 6 dans un degré cela ne pose guère de difficultés. Sont-ils 30 ? Alors prenez l'épiscope et projetez une région déjà étudiée, connue par le croquis très simple du livre. Sur l'écran on pourra facilement suivre ensemble la description du maître. Si vous n'avez pas d'épiscope, mais une lanterne de projection, tirez vous-même un cliché diapositif en couleurs. Ce n'est pas la mer à boire. On ne peut se passer d'une ou deux séances d'observation collective de cette carte pour l'initiation au sens des signes, des couleurs, pour s'accoutumer à des voyages en chemin de fer... sur le papier, à des remontées de rivières, à des vols de sommet en sommet.

C'est seulement après que vous pourrez partir dans les questionnaires, chaque enfant répondant par écrit.

Une manière rentable de repérer la région étudiée c'est de la situer sur le « RELIEF DE LA SUISSE EN MATIÈRE PLASTIQUE » édité par le soussigné et son collègue P. Delacrétaz. Une plaine d'alluvions passée au crayon vert, un filet bleu pour une rivière, quelques touches brunes pour les sommets, et voilà de quoi situer et caractériser une région qui sans cela serait restée rigoureusement plate pour les enfants. Or en géographie le relief a de l'importance...

G. Falconnier.

PS. Ce « RELIEF DE LA SUISSE », format 60 × 90 cm est encore en vente. Nouvelle édition : 72 francs. A déduire : subside de 20 francs, offert par notre Département de l'instruction publique. Ecrire à G. Falconnier, Montchoisi 1, Lausanne.

LA BROYE

Questionnaire à remplir en observant le croquis, page 20, du livre de géographie « Le CANTON DE VAUD ».

1. La Broye prend sa source dans le canton de . . . . . et non dans le canton de . . . . .
2. La Broye traverse les localités suivantes : . . . . ., ..., ... et . . . . .
3. La Petite Glane est un affluent qui arrive sur la rive . . . . de la . . . . .
4. Entre les lacs de Neuchâtel et de . . . . . s'élève la grosse colline du . . . . .
5. Au nord du Vully coule la . . . . . ; elle coule dans la direction . . . . .
6. (En aval ou en amont). Moudon est . . . . . de Lucens. Payerne se situe . . . . . de Lucens. Lucens se trouve en . . . . . de Moudon.
7. Le village de . . . . . se trouve au nord-est de Payerne.
8. . . . . est un village de la vallée supérieure de la Broye, tandis que . . . . . se trouve dans la vallée inférieure.
9. Je roule sur la route Lucens-Morat ; entre le village de . . . . . et celui de . . . . ., je roule sur sol fribourgeois.
10. Yvonand appartient au canton de . . . . ., tandis qu'Estavayer est . . . . .
11. (Aide-toi d'une bande de papier). De Lucens à Avenches en ligne droite, il y a 25 kilomètres. De l'endroit où la Broye sort du lac de Morat jusqu'à Oron, il y a en ligne droite . . . . . fois cette distance, donc . . . . . kilomètres.
12. De sa source à son embouchure, la Broye sert . . . . . fois de frontière entre Vaud et Fribourg.

PLAINE DE LA BASSE BROYE

(voir carte manuelle, Vaud au 1/150 000).

Pliée en deux « éléments » la carte est d'un maniement facile. La région observée se situe entre Granges-Marnand et le lac de Morat.

Pour orienter rapidement les élèves pendant l'interrogation, mettre au tableau un croquis très simple : lacs de Neuchâtel et de Morat, Broye, Petite Glane, Ancienne Broye ; passer la plaine en vert. Villes : Payerne, Avenches. Ne pas écrire les noms. Une croix indiquera les quatre points cardinaux.

Les réponses se font par écrit. Toutes les cinq questions : corrections d'ensemble et discussion. L'observation de cette carte n'est pas à faire (en 3e année) avant septembre.

1. **La Broye se jette-t-elle au nord ou à l'est du lac de Morat ? et où sort-elle ?)**
(Réponse : Elle se jette au sud-ouest, et sort au nord-est.)

2. **Près de son embouchure, la Broye reçoit quel affluent ? sur quelle rive ?**
(Réponse : La Petite Glane, sur la rive gauche.)

3. **Sur l'autre rive, la Broye reçoit l'Ancienne Broye. Compare ces deux Broye.**
(Réponse : L'Ancienne Broye fait de nombreux méandres, elle est sinueuse, elle coulait autrefois dans une région marécageuse. A partir de 1853 elle a été corrigée. — La Broye est rectiligne, corrigée, elle a été creusée au centre de la plaine.)

4. **Entre Payerne et le lac de Morat, sur 13 kilomètres, pas un village. Pourquoi ?**
(Réponse : Lorsque les villages de la région se créèrent, il y a bien des siècles ! on ne voulut pas bâtir sur un terrain trop humide, peu fertile, menacé par les inondations.)

5. **Les élèves de droite font la liste des villages situés en bordure nord de cette plaine. Ceux de gauche s'occupe de la bordure sud de la plaine.**
(Réponse : Au nord : Salavaux, Villars-le-Grand, Saint-Aubin, Missy, Ressudens, Grandcour, Rueyres, Morens, Bussy, Cugy.
Au sud : Payerne, Corcelles, Dompierre, Domdidier, Avenches, Faoug.)

6. **Pourquoi la plupart de ces villages sont-ils construits au pied des collines qui bordent la plaine, quelques mètres au-dessus d'elle ?**
(Réponse : Pour éviter les inondations, les crues catastrophiques de la Broye étaient fréquentes autrefois.)

7. **Combien vois-tu de routes traversant cette plaine selon sa largeur ? Elles relient quel genre de localités ?**
(Réponse : Six ou sept routes secondaires reliant des villages.)

8. **Où passe la route la plus importante ?**
(Réponse : Elle se trouve en bordure sud de la plaine ; elle n'est pas dans l'axe de la plaine.)

9. **Un moyen de transport longe cette route de très près. Lequel ?**
(Réponse : La ligne des CFF.)

10. **Cette grande plaine se continue au nord du lac de Morat par une région qui porte quel nom ? Comment fut formée cette plaine ? Quelles plaines vaudoises ont une origine semblable ?**
(Réponse : Elle se continue par le Grand Marais. — Elle fut formée par des alluvions amenés par la rivière. — Les plaines de l'Orbe et du Rhône.)

11. **Pose le doigt sur Payerne. Combien de routes partent de Payerne ? A quoi ressemble le dessin qu'elle forment ?**
(Réponse : Ces routes sont nombreuses. Il y en a 11. Elles forment un carrefour important. Une étoile, une toile d'araignée, elles sont comme les rayons d'une roue.)

12. **Essayons quelques-unes de ces routes. Partant de Payerne, vous roulez le plus au nord possible. Quel est le premier village rencontré ?**
(Réponse : Grandcour.)

Avant d'atteindre ce village vous traversez une installation qui ne passe pas inaperçue...
(Réponse : L'aérodrome militaire de Payerne.)

En roulant vers le sud quel village rencontres-tu ?
(Réponses possibles : Vers-chez-Perrin, Granges s/Fétigny.)

En roulant vers l'ouest ?
(Réponse : Cugy ou Bussy.)

En roulant vers l'est ?
(Réponse : Hameau de Cousset.)

En roulant vers le nord-est ?
(Réponse : Corcelles près Payerne.)

13. **Altitude de Payerne ? du lac de Morat ? Différence d'altitude ?**
(Réponse : 458 mètres — 429 mètres = 29 mètres.)

14. **Souviens-toi qu'il y a 13 kilomètres de Payerne au lac. Que penses-tu de la descente de la Broye entre Payerne et le lac ?**
(Réponse : Elle est faible, environ 2 m par kilomètre ; ce qui explique les inondations d'autrefois : les eaux des crues « enjambaient » les méandres.

15. **Sur cette carte, le Payerne d'autrefois est en rouge, le Payerne moderne est en brun. Compare l'importance de ces deux Payerne.**
(Réponse : Le Payerne moderne est beaucoup plus étendu que l'ancien.)

16. **Fais la même comparaison pour les deux Avenches.**
(Réponse : L'Avenches moderne n'est pas beaucoup plus étendu que l'ancien. Si l'on avait passé en rouge toute la région des ruines de l'Avenches des Romains, on verrait que c'était une ville et que maintenant c'est un village.)

17. **Allons au nord d'Avenches, à Cudrefin. Nous sommes au bord de quel lac ? face à quelle ville ? quelle est la nature de la rive ? peut-on voir Morat ? pourquoi ?**
(Réponse : Lac de Neuchâtel. Face à Neuchâtel. Rive marécageuse. On ne peut pas voir Morat : le Mont Vully fait écran.)

18. **Différence d'altitude entre le sommet du Vully et le lac de Morat ?**
(Réponse : 653 mètres — 429 mètres = 224 mètres.)

19. **Entre Morat et Payerne, le train traverse quelles gares ? Souligne les gares vaudoises.**
(Réponse : Morat, *Faoug, Avenches,* Domdidier, Dompierre, *Corcelles près Payerne, Payerne.*)

20. **Il est midi. L'ombre des clochers de Payerne s'étale vers quel point cardinal ?**
(Réponse : vers le nord.)
Quand l'ombre des clochers s'étend vers l'ouest, c'est quel moment de la journée ?
(Réponse : C'est le début de la matinée, le lever du soleil.)

G. F.

imprimerie
vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

APPRENTISSAGE DE

menuisier
ébéniste
charpentier

dans le canton de Vaud

L'attention des jeunes gens qui désirent apprendre l'un de ces métiers est attirée sur le fait que la fréquentation d'un **cours de préapprentissage** est obligatoire.

Ce cours de préapprentissage, qui a lieu dans une école professionnelle à Lausanne, **est gratuit.** Il dure quatre semaines et compte dans le temps d'apprentissage.

Les formules d'inscription, ainsi que tous renseignements, peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la **Fédération vaudoise des entrepreneurs, avenue Jomini 8, Lausanne, tél. (021) 25 28 21.**

Le Comité de direction des Mûriers, à Grandson

internat-école spécialisé pour jeunes filles en âge de scolarité et postscolaire

met au concours, à la suite de démission honorable des titulaires, le poste de

couple directeur

appelé à diriger notamment une réorganisation importante de l'établissement dans le cadre d'une reconstruction générale, l'institution devant par la suite compter une soixantaine de pensionnaires.
Le couple directeur sera secondé par une équipe d'instituteurs (trices) et d'éducateurs (trices) spécialisés en nombre suffisant, en application des exigences techniques propres à la mission dévolue à l'établissement.

Aptitudes requises : formation et expérience pédagogiques, éventuellement activités ou titres jugés équivalents, qualités morales et sens développé des relations humaines.

Prestations offertes : salaire en rapport avec la formation et l'importance de la tâche, appartement à disposition, avantages sociaux, affiliation à un fonds de prévoyance et de retraite.

Entrée en fonctions : 1er mai 1965 ou date à convenir.

Adresser les offres avec curriculum vitae et références jusqu'au 20 février 1965 à

Mme G. Haldimann, présidente, Grandson, tél. (024) 2 33 39.

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le

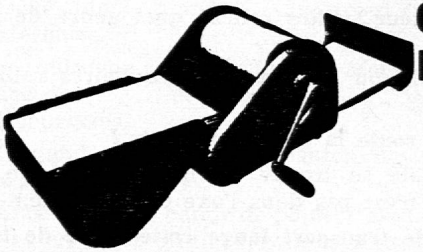

CITO MASTER 115

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Pully - tél. (021) 28 74 02
Pour FRIBOURG/NEUCHATEL/JURA BERNOIS :
W. Monnier, Neuchâtel - tél. (038) 5 43 70. — Fabriqué par Cito S.A., Bâle

école pédagogique privée

Floriana

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.

Nationale Suisse
3000 BERNE

J. A.
Montreux 1

S. A. de l'Imprimerie Corbaz, Montreux